Image not found or type unknown

# Le divorce, victime de la crise économique

**Fiche pratique** publié le **25/02/2014**, vu **1483 fois**, Auteur : Jean de Valon, Avocat

**L'activité économique a un impact fort, à la hausse ou à la baisse, sur le nombre de divorces.**

Il existe une idée fausse selon laquelle la crise économique serait, pour les avocats, une aubaine financière tant ils se nourrissent des malheurs d'autrui.

C'est faux ; le judiciaire comme le  juridique sont finalement une partie de l'activité économique et si celle-ci est en berne, alors l'activité des avocats le sera aussi.

Et c'est vrai en droit de la famille.

Car, voyez-vous, quand la crise est là, on divorce moins.

Les couples, précarisés, préfère vivre ensemble, quitte à faire frigo à part, (pour la chambre on n'en parle même pas), plutôt que de courir le risque, réel, parfois, de la misère.

Et d'ailleurs, aux États-Unis, puisque la reprise est maintenant vivace, les divorces repartent à la hausse.

Il a été ainsi  calculé qu' 1% de chômage en plus représente 1,5% de divorce en moins.

L'inverse est probable.

Ainsi, en 2009, les États-Unis ont donc connu leur taux de divorce le plus bas depuis 40 ans, mais le taux de divorce repart à la hausse depuis trois ans, ce qui est en quelque sorte un indicateur économique.

Il paraîtrait même que les économistes aiment le divorce, car, quand l'économie va bien, cela signifie plus d'achats de biens immobiliers, de biens d'équipement et autres : c'est bon pour la consommation.

Mais les économistes manquent, à l'évidence, d'humanité…

Pas les avocats, rassurez-vous !

Jean de Valon

www.valon-pontier-avocats.com

Source BFM

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés